



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

INFO DU JOUR

10 NOVEMBRE 2022 – 11 H 00

Avis d'évaluation : Rôle d'évaluation foncière 2023-2024-2025

Ce que vous devez savoir :

- Le nouveau rôle d'évaluation triennal 2023-2024-2025 pour la Municipalité de Pontiac a été déposé en septembre 2022 et sera effectif le 1^{er} janvier 2023.
- Par conséquent, la municipalité se doit de vous faire parvenir l'avis d'évaluation par rapport à votre propriété.
- Vous avez reçu, ou devez recevoir cet avis sous peu.
- Les nouvelles valeurs sont basées sur le marché du 21 juillet 2021.
- Le conseil municipal est bien conscient de l'impact que cela aura sur votre compte de taxes municipales.
- Soyez assurés que nous prenons la situation au sérieux et que nous ajusterons le taux d'imposition afin de réduire l'impact sur les comptes de taxes.
- Sachez que vous pouvez demander une révision auprès de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en vous procurant le formulaire à :
 - MRC des Collines-de-l'Outaouais
216 chemin Old Chelsea
Chelsea, Qc J9B 1J4
- Vous avez jusqu'au 30 avril 2023 pour transmettre une demande de révision à la MRC. Des frais de 75\$ sont exigés pour cette révision.

Où s'informer :

- Site internet de la Municipalité de Pontiac: www.municipalitepontiac.com;
- Compte Facebook de la Municipalité de Pontiac: www.facebook.com/pontiacmun